



au fil du Talent

PREAVIS MUNICIPAL N° 13-4/24

Au Conseil communal de et à Chavornay

81.05.01/PAD/vm

Chavornay, le 4 novembre 2024

**Chavornay – « Chemin du Verger » - Mise en séparatif EC/EU –
Remplacement de la conduite d'eau potable - Demande de crédit.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux.

Objet du préavis

Par le biais du présent préavis, la Municipalité propose au Conseil communal le projet de mise en séparatif et du changement de la conduite d'eau potable sur les secteurs nord et ouest du Chemin du Verger.

Etat actuel de l'équipement communal - Environnement

A ce jour, les secteurs nord et ouest de cette rue sont encore en mode unitaire. De ce fait, une grande partie des eaux claires (EC ou eaux météorites ou pluviales) et les eaux usées (EU) sont collectées par une conduite communale unique.

La conduite d'eau potable datant de 1962 présente des signes de faiblesse.

De plus, une récente mise à l'enquête est venue renforcer la nécessité d'exécuter cette mise en conformité de l'évacuation des eaux.

Mise en Séparatif - Descriptif

Un collecteur unitaire en béton reprend les eaux de chaussée et des biens-fonds. Il n'est pas étanche et comporte des défauts. Il a donc été décidé de ne pas le conserver et de prévoir la pose de 2 nouveaux collecteurs pour mettre en séparatif les tronçons nord et ouest du chemin du Verger.

Les collecteurs prévus sont du type PP-HM SN 8 de diamètre 160 mm à 250 mm. L'enrobage des collecteurs est prévu avec du sable (SIA 1) de manière générale.

Préavis municipal n° 13-4-24 - Chavornay – « Chemin du Verger » - Mise en séparatif EC/EU –
Remplacement de la conduite d'eau potable - Demande de crédit.

Dans le cadre des travaux, il sera prévu également la réalisation des raccordements privés EU et EC dans le domaine public (DP) uniquement.

En règle générale les EU seront raccordées sur une chambre, si cela n'est pas possible, une petite chambre (DN 600 mm) devra, en principe, être réalisée auprès du bâtiment. Les EC seront, en général, raccordées directement sur le haut du collecteur.

Remplacement de la conduite d'eau potable - Descriptif

Une conduite d'eau potable en fonte DN 100 se trouve sur le tronçon nord du chemin du Verger. Cette conduite est en mauvais état et a subi plusieurs réparations en urgence. Par conséquent, le projet prévoit la pose d'une nouvelle conduite d'eau en PE 100 \varnothing 160/141 mm PN 10 sur 45 m pour remplacer cette ancienne conduite.

Réalisation des travaux - Organisation

En raison de l'encombrement des conduites existantes sur le tronçon nord, une fouille sera réalisée dans un premier temps pour la pose de la nouvelle conduite d'eau potable. Ensuite, l'entrepreneur creusera la fouille pour la pose des collecteurs EC et EU depuis le carrefour avec la rue du Château à l'ouest (côté CFF) jusqu'au milieu du tronçon nord.

L'appareilleur réalisera l'essai de pression, le rinçage, la désinfection et les analyses de potabilité pendant les travaux de séparatif sur le secteur ouest. Le but est de raccorder la conduite d'eau avant les travaux de séparatif sur le secteur nord.

Il est prévu de remplacer l'encaissement de la route sur le secteur nord. Le revêtement bitumineux sera entièrement réfectionné sur les tronçons nord et ouest.

Dimension environnementale

La séparation des eaux, qui consiste à séparer les eaux usées domestiques des eaux pluviales, présente plusieurs avantages écologiques majeurs :

- Lorsque les eaux pluviales et les eaux usées sont mélangées dans un système d'égout unitaire, elles peuvent surcharger les stations d'épuration (step) lors de fortes pluies. Cela peut entraîner un déversement d'eaux non traitées dans les cours d'eau, provoquant une pollution. En séparant les eaux pluviales des eaux usées, le risque de débordements est réduit, ce qui contribue à protéger les écosystèmes aquatiques.
- En réduisant la charge sur les infrastructures de traitement, la séparation des eaux permet de minimiser l'utilisation d'énergie, de produits chimiques et d'autres ressources nécessaires au traitement des eaux. Cela a pour effet de limiter l'empreinte carbone du processus de traitement et de préserver les ressources naturelles.

La mise en séparatif est une mesure cruciale pour assurer une gestion durable de l'eau.

Coût du projet

Le remplacement de la conduite d'eau potable induira une subvention de l'ECA. Laquelle diminuera les coûts du présent projet d'environ CHF 5'000.-.

Descriptifs de travaux	Montants CHF
Travaux de génie civil	150'000.-
Travaux d'appareillage eau potable	13'000.-
Travaux de marquage	1'200.-
Sous total 1 (HT)	164'200.-
Etudes du projet, dossiers d'enquête, appels d'offres, projet d'exécution et direction des travaux	29'500.-
Cadastre souterrain et travaux géométriques	4'200.-
Prestations complémentaires éventuelles (assistance technique, séance avec les propriétaires bordiers, constat photos, etc.)	4'700.-
Sous total 2 (HT)	202'600.-
Divers et imprévus ~ 10%	21'000.-
Sous total 3 (HT)	223'600.-
TVA 8.1%	18'111.-
Montant total du préavis, arrondi (TTC)	242'000.-

Financement

Ce crédit figure au plan des investissements présenté dans la dernière analyse et planification financière, pour un montant de CHF 250'000.

Le financement sera assuré par la trésorerie courante, ou si cette dernière n'est pas suffisante, de recourir à l'emprunt. Il fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 60 ans (durée MCH2).

Charges annuelles

Amortissement	CHF 242'000.00 : 60	CHF	4'033.33
Intérêt annuel moyen	CHF 242'000.00 x 1%	CHF	2'420.00
Charges annuelles moyennes		CHF	6'453.33

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à soutenir ce projet et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité n°13-4-24,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

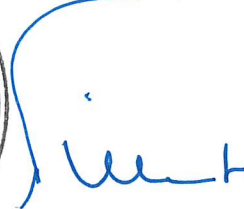
d é c i d e :

- d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de mise en séparatif ainsi que du remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie dans les secteurs nord et ouest du Chemin du Verger,
- d'accorder à ce titre un crédit de CHF 242'000.- TTC.
- De régler la dépense par la trésorerie courante ou si cette dernière n'est pas suffisante, de recourir à l'emprunt.

La Syndique



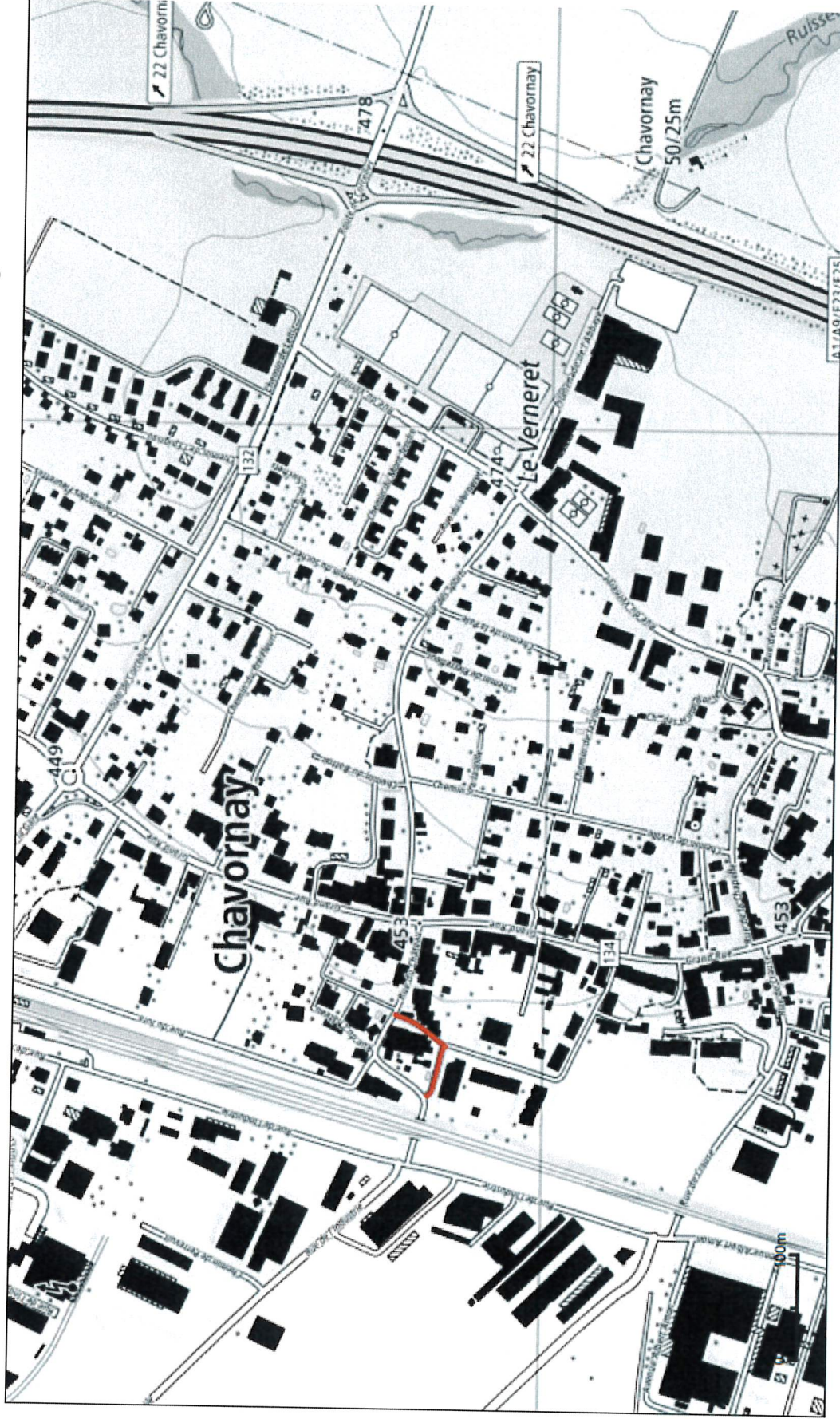
Le Secrétaire



Délégué de la Municipalité : M. Pascal Desponds, Municipal. Portable 079-205.27.24

Annexe 1 – Plan de situation

Le démarrage souhaitable du chantier serait en début 2025. Ces travaux de mise en séparatif (EC-EU) et de remplacement de la conduite d'eau potable sur les tronçons nord et ouest du chemin du Verger sont représentés en rouge ci-dessous :



Chavornay – Chemin du Verger (extrait du guichet cartographique cantonal)

Préavis municipal n° 13-4-24 - Chavornay – « Chemin du Verger » - Mise en séparatif EC/EU -
Remplacement de la conduite d'eau potable - Demande de crédit.